

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 463**22 mars 2002****SOMMAIRE**

Agefipar S.A. Holding, Luxembourg	22222	Financière Egine S.A.H., Luxembourg	22179
Ambeline S.A.H., Luxembourg	22207	Financière Horus S.A., Luxembourg	22208
Aristide S.A., Luxembourg	22178	Fintecno Holding S.A., Luxembourg	22212
Artevents, S.à r.l., Luxembourg	22223	First Business Holding S.A., Luxembourg	22194
ASW, GmbH, Betzdorf	22221	Florale Werkstatt Eden, S.à r.l., Luxembourg	22212
Atelier Questiaux, S.à r.l., Luxembourg	22197	Fortis Luxembourg Finance S.A., Luxembourg	22192
Atelier Questiaux, S.à r.l., Luxembourg	22197	Galerie Moderne, S.à r.l., Grevenmacher	22217
B & D Holding S.A., Luxembourg	22184	Geodesia S.A.H., Luxembourg	22205
Bici Europe Design S.A., Steinfort	22221	Giulia S.A., Luxembourg	22222
(Les) Biertis S.A.H., Luxembourg	22185	Globaltrad S.A.H., Luxembourg	22206
Bimolux S.A.H., Luxembourg	22198	Goldstone, S.à r.l., Luxembourg	22217
Boucherie Meunier, S.à r.l., Pétange	22194	Groupe 42, S.à r.l., Luxembourg	22192
Braunfinanz S.A., Luxembourg	22205	Happy Greens Bourglinster S.A., Bourglinster	22205
Bulgari (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22186	Happy Greens, GmbH, Bourglinster	22206
Bulgari (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22187	Holdor S.A.H., Luxembourg	22193
C.A.S. Services S.A., Luxembourg	22213	HVB, GmbH, Luxembourg	22207
C.A.S. Services S.A., Luxembourg	22216	I.R.E.F. (International Real Estate Fund) S.A., Luxembourg	22195
Chablis S.A., Luxembourg	22223	Ivannah Securities S.A.H., Luxembourg	22200
Cienfuegos, S.à r.l., Luxembourg	22221	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	22203
Cinkimco S.A.H., Luxembourg	22195	Jabil Circuit Luxembourg II, S.à r.l., Munsbach	22194
Clinique La Prairie Research S.A.H., Luxembourg	22178	JF Home Décor, S.à r.l., Grevenmacher	22204
Codebi S.A.H., Luxembourg	22197	Jicerem S.A.H., Luxembourg	22203
Davis S.A.H., Luxembourg	22206	Katran S.A.H., Luxembourg	22208
Départ S.A., Howald	22218	Klein-Angelsberg, S.à r.l., Luxembourg	22198
Design Metal S.A., Luxembourg	22220	Luisante S.A., Luxembourg	22198
EFEX S.A., Luxembourg	22220	Luisante S.A., Luxembourg	22199
2Erre, S.à r.l., Grevenmacher	22217	Lys S.A., Luxembourg	22198
Euroconsortium de Gestion S.A.H., Luxembourg	22200	Macri S.A., Luxembourg	22204
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxembourg	22202	Maitagaria S.A.H., Luxembourg	22181
Eurogift S.A., Luxembourg	22222	Maris International S.A., Luxembourg	22180
Européenne de Participations et de Signalisation S.A., Luxembourg	22206	Mayriwa S.A.H., Luxembourg	22181
Eurtech Finance S.A.H., Luxembourg	22191	MHT Luxembourg S.A., Grevenmacher	22190
F.E.T. S.A., Finances Europe Tourisme, Luxembourg	22223	Miami S.A.H., Luxembourg	22201
Farfinance I S.A., Luxembourg	22182	Micheline Invest S.A.H., Luxembourg	22183
FDF S.A., Luxembourg	22212	Min Invest S.A.H., Luxembourg	22187
Fiduciaire Joseph Treis, S.à r.l., Luxembourg	22193	Mipi S.A.H., Luxembourg	22194
Financière Egine S.A.H., Luxembourg	22179	Multi-Agro S.A.H., Luxembourg	22222
		Obanosh S.A.H., Luxembourg	22200
		Oriel S.A.H., Luxembourg	22191

Outre-Mer Invest S.A.H., Luxembourg	22221	Simla Trust S.A., Luxembourg	22190
Paxedi S.A.H., Luxembourg	22192	Sinabe S.A.H., Luxembourg	22201
Pega Services Luxembourg S.A., Luxembourg ...	22203	Sipar S.A.H., Luxembourg	22205
Pergame S.A.H., Luxembourg	22195	Socapar S.A.H., Luxembourg	22204
Pergame S.A.H., Luxembourg	22196	Société du Roua S.A.H., Luxembourg	22207
Photo Vidéo Dichter, S.à r.l., Dudelange	22217	Socjym S.A.H., Luxembourg	22193
Planimed S.A.H., Luxembourg	22202	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	22208
Poliflex, S.à r.l., Luxembourg	22202	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	22211
Porto-Bels, S.à r.l., Luxembourg	22187	Tee-Par Luxembourg S.A., Luxembourg	22200
Produits Méditerranéens International, S.à r.l., Luxembourg	22212	Tepimo S.A.H., Luxembourg	22204
Profilm, S.à r.l., Luxembourg	22201	(Les) Terrasses S.A.H., Luxembourg	22185
Prolem International S.A., Luxembourg	22201	Toblo S.A., Luxembourg	22220
Prom-Info Europe S.A., Oberanven	22207	Translux Participation S.A., Luxembourg	22202
Revedaflo S.A.H., Luxembourg	22188	Trèfle à 4F S.A.H., Luxembourg	22185
Revesta S.A.H., Luxembourg	22223	Turkana S.A.H., Luxembourg	22216
RG Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg	22224	Vahina S.A.H., Luxembourg	22217
RG Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg	22224	Vicolux S.A., Luxembourg	22224
Salima Securities S.A.H., Luxembourg	22203	Walnut S.A.H., Luxembourg	22216
Silinf S.A., Luxembourg	22197	Wilpet Holding S.A., Luxembourg	22181
Simla Trust S.A., Luxembourg	22188	World Cable S.A., Luxembourg-Kirchberg	22193

CLINIQUE LA PRAIRIE RESEARCH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.016.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 20 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79784/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

ARISTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.511.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Reno Maurizio Tonelli expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79794/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

FINANCIERE EGINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.857.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCIERE EGINE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.857, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 51 du 17 avril 1972 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 372 du 19 mai 2001.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Mariaegle Linosa, Fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Penzo, employé privé, demeurant à Merl.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline Bonvalet, D.E.A., demeurant à F-Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide que la durée de la société sera désormais illimitée et décide de modifier en conséquence les articles 3 et 19 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

«**Art. 19.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Linosa, D. Penzo, C. Bonvalet et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

F. Baden.

(79744/200/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

FINANCIERE EGINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

F. Baden.

(79745/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille un, le seize novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MARIS INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

constituée par acte de scission reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 26 octobre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 61.000.000,- (soixante et un millions de lires italiennes), représenté par 6.100 (six mille cent) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Longoni, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, INFIGEST, Société Anonyme, 3, rue du Fort Rheinsheim, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 24.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, M. Longoni, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 132S, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

J. Delvaux.

(79730/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MAITAGARIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.002.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79637/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.257.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79638/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

WILPET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.025.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79639/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FARFINANCE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.029.

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée FARFINANCE I S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 77.029,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 10 juillet 2000 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C - 2000, page 42984.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Longoni, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros), représenté par 520 (cinq cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 4.476.000,- (quatre millions quatre cent soixante-seize mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros) à EUR 4.528.000,- (quatre millions cinq cent vingt-huit mille euros), par la création et l'émission de 44.760 (quarante-quatre mille sept cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

2) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

3) Renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital ci-dessus, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

4) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda, et lequel se lira désormais comme suit:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.528.000,- (quatre millions cinq cent vingt-huit mille euros), représenté par 45.280 (quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

5) Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.476.000,- (quatre millions quatre cent soixante-seize mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros) à EUR 4.528.000,- (quatre millions cinq cent vingt-huit mille euros),

par la création et l'émission de 44.760 (quarante-quatre mille sept cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un ancien actionnaire.

Souscription

Alors est intervenue la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

représentée par Monsieur Lino Berti et Monsieur Massimo Longoni, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2001,

laquelle, es qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 44.760 (quarante-quatre mille sept cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 4.476.000,- (quatre millions quatre cent soixante-seize mille euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 44.760 (quarante-quatre mille sept cent soixante) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 15 novembre 2001,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions qui précèdent, lequel article 5 se lit désormais comme suit:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.528.000,- (quatre millions cinq cent vingt-huit mille euros), représenté par 45.280 (quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à LUF 1.930.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, M. Longoni, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 132S, fol. 63, case 2. – Reçu 1.805.614 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

J. Delvaux.

(79731/208/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MICHELINE INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.372.

—

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79641/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

B & D HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.928.

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée B&D HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 64.928.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire André Schwachtgen en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C - 1998, page 30692.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Laura Guardamagna, avocat, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Concetta Demarinis, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. To resolve in order to wind up the company and put it in liquidation;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi as the liquidator of the company and to determine his power;
3. Miscellaneous.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur:

Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. La liquidation est valablement engagée en toute hypothèse par la signature individuelle de chacune des personnes ci-avant nommée.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 55.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. L. Guardamagna, C. Demarinis, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 132S, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

J. Delvaux.

(79734/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

LES BIERTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.336.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79642/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.173.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79643/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

LES TERRASSES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.745.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79649/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BULGARI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.734.

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée BULGARI (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 82.734, et constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 juillet 2001 par le notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Luciana Spannagel, employée privée, place d'Armes, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, entièrement libérées.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation de capital de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 100.000,- (cent mille euros), par l'émission de 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'un nominal de EUR 2,- (deux euros) chacune, à souscrire et à libérer entièrement en espèces.

2) Adaptation du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, entièrement libérées.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 100.000,- (cent mille euros), par la création et l'émission de 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un actionnaire.

Souscription

Alors est intervenu M. Marco Sterzi, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2001,

lequel, es qualité qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 15 novembre 2001,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions que précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, entièrement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à LUF 62.537,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Sterzi, J.P. Saddi, L. Spannagel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 132S, fol. 62, case 10. – Reçu 27.835 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

J. Delvaux.

(79735/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

BULGARI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.734.

—
Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2001, actée sous le N° 895/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

(79736/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MIN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.412.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79663/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PORTO-BELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.335.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79700/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

REVEDAFLO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.340.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79645/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SIMLA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.474.

L'an deux mille un, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIMLA TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.474 constituée suivant acte notarié en date du 20 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 601 du 17 décembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 227 du 7 mai 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Eselborn,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Trèves.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion de la devise du capital social en euros, de sorte que le capital social s'élève désormais à quatre millions cent trente-neuf mille huit cent vingt et un euros et quatre-vingt-six cents (4.139.821,86 EUR).

3) Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente-cinq mille cent soixante-dix-huit euros et quatorze cents (35.178,14 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent trente-neuf mille huit cent vingt et un euros quatre-vingt-six cents (4.139.821,86 EUR) à quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles.

4) Fixation d'une valeur nominale à vingt-cinq euros (25,- EUR), le capital est désormais fixé à quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR) représenté par cent soixante-sept mille (167.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

5) Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital autorisé à concurrence de quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR) à huit millions trois cent cinquante mille euros (8.350.000,- EUR) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6) Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

7) Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

8) Remplacement à l'article 7 des statuts de la société du mot «administrateur délégué» par «délégué du conseil».

9) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi converti de cent soixante-sept millions de francs luxembourgeois (167.000.000,- LUF) en quatre millions cent trente-neuf mille huit cent vingt et un euros quatre-vingt-six cents (4.139.821,86 EUR) représenté par cent soixante-sept mille (167.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq mille cent soixante-dix-huit euros quatorze cents (35.178,14 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent trente-neuf mille huit cent vingt et un euros quatre-vingt-six cents (4.139.821,86 EUR) à quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'un montant de trente-cinq mille cent soixante-dix-huit euros quatorze cents (35.178,14 EUR) prélevé sur les bénéfices de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste bénéfiques par le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2000, lequel restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (25,- EUR).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'annuler le capital autorisé existant et de fixer un capital autorisé à concurrence de quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR), permettant au conseil d'administration de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR) à huit millions trois cent cinquante mille euros (8.350.000,- EUR).

L'Assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 19 novembre 2006.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions cent soixante-quinze mille euros (4.175.000,- EUR) représenté par cent soixante-sept mille (167.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à huit millions trois cent cinquante mille euros (8.350.000,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 19 novembre 2006.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions de démission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de remplacer à l'article 7 des statuts de la société le mot «administrateur délégué» par «délégué du conseil».

En conséquence l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Mostade, P. Stanko, S. Dodo et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

F. Baden.

(79738/200/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

SIMLA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

F. Baden.

(79739/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MHT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 77.726.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79701/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

ORIEL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.771.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79646/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

EURTECH FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.564.

L'an deux mille un, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EURTECH FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 40.564, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 484 du 24 octobre 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 160 du 18 mars 1998.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Maître Mathias Poncin, avocat à la Cour, demeurant à 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires. donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, N. Weyrich, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

F. Baden.

(79740/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PAXEDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.790.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79647/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.784.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 novembre 2001, actée sous le n° 875/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79737/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

GROUPE 42, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.854.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil de gérance du 26 novembre 2001 que:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé comme nouveau gérant, de la société en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Thierry Fleming expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79654/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SOCJYM, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.544.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79648/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HOLDOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.815.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79650/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.910.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(79702/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

WORLD CABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 42.605.

—
Statuts coordonnés en vigueur d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(79770/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MIPI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.554.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79651/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIRST BUSINESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.340.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

1. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Reno Maurizio Tonelli expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79679/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BOUCHERIE MEUNIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 17.483.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79703/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 79.936.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 56, case 8, que la société anonyme JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II, S.à r.l., ayant son siège social rue Richard Coudenhove-Kalergi, B.P. 780, L-2017 Luxembourg, inscrite au R.C.Luxembourg section B N°79.936, constituée suivant acte reçu en date du 15 décembre 2000;

a transféré son siège social, de Luxembourg à Munsbach, à l'adresse suivante:

L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

(79893/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

I.R.E.F. (INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.991.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001. FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.
(79704/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

CINKIMCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.033.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79652/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PERGAME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.662.

L'an deux mille un, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PERGAME S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.662, constituée suivant acte notarié en date du 6 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 357 du 25 septembre 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Olivier Claren, employé privé, demeurant à B-Athus,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 5 des statuts par l'ajout du paragraphe suivant avec effet au 13 novembre 2000:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine-propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-propiétaire de la mention nue-propiété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier avec effet au 13 novembre 2000 l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine-propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-proprétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Claren, T. Dahm, C. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

F. Baden.

(79749/200/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PERGAME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

F. Baden.

(79750/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

CODEBI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.349.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79653/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SILINF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 82.255.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79655/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ATELIER QUESTIAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 52A, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 68.797.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(80001/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

ATELIER QUESTIAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 52A, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 68.797.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(80002/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

BIMOLUX, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.826.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79656/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

KLEIN-ANGELSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79705/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.697.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79657/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**LUISANTE S.A., Société Anonyme,
(anc. LUISANTE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.851.

—
L'an deux mille un, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, LUISANTE HOLDING S.A., établie à Luxembourg, R. C. n° B 79.851, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 7 août 2001.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Madame Gerty Marter, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination sociale en LUISANTE S.A.
- 2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Décision de transformer la société de société holding type 1929 en SOPARFI et ce, avec effet au 1^{er} novembre 2001.
- 4) Modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 5) Divers.

Mademoiselle la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en LUISANTE S.A.

En conséquence l'article premier des statuts sociaux est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme dénommée LUISANTE S.A., société anonyme.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de société holding type 1929 en SOPARFI et ce, avec effet au 1^{er} novembre 2001.

En conséquence l'article quatre des statuts sociaux est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été close à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, G. Marter, S. Bortolus, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 132S, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(79764/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

**LUISANTE S.A., Société Anonyme,
(anc. LUISANTE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.851.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1476 du 3 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(79765/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.359.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79658/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

OBANOSH, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.378.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79659/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

IVANNAH SECURITIES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79706/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

TEE-PAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.650.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature

Un Mandataire

(79778/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MIAMI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79707/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.063.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79660/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PROFILM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.664.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79708/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PROLEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 75.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Cristian Vasiliu, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), Président,
- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse),
- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Signature.

(79697/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

POLIFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001. FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.
(79709/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.360.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79661/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PLANIMED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.422.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79662/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

TRANSLUX PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.205.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature

Un Mandataire

(79779/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

SALIMA SECURITIES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.326.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79710/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

JICEREM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.259.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79664/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.459.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79665/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PEGA SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.446.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature

Un Administrateur

(79780/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

TEPIMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.726.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79666/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

JF HOME DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 48.325.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(79711/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

SOCAPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.138.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79667/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

MACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.570.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature

Un Administrateur

(79781/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

SIPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.750.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79668/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HAPPY GREENS BOURGLINSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 46.863.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bourglinster, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79712/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

GEODESIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.320.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79683/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

BRAUNFINANZ, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R.C. Luxembourg B 50.240.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 20 novembre 2001 que:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79684/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

GLOBALTRAD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.981.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79669/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HAPPY GREENS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 36.615.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bourglinster, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79713/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET DE SIGNALISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.916.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 19 novembre 2001 que:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79692/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.714.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 20 novembre 2001 que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79685/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

AMBELINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.322.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79670/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HVB, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79714/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.110.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79671/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PROM-INFO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 60.724.

—
Conversion du capital en Euro

Il a été décidé de convertir le capital en euros et de porter celui-ci à 31.000,00 euros par incorporation des bénéfices reportés.

Le capital est représenté par 100 (cent) actions sans valeur nominale.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79802/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

FINANCIERE HORUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.493.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79672/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

KATRAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.956.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79673/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.822.

In the year two thousand one, on the thirteenth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of T.C.G. GESTION S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 11, 1998, published in the Mémorial, Recueil C no. 173 of March 16, 1999. The articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on July 12, 2000, published in the Mémorial C, Recueil number 33 of January 18, 2001, and December 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil number 749 of September 12, 2001.

The meeting was opened by Mr Tim Van Dijk, company director, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Alex van Zeeland, a financial controller, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.

2. Conversion of the currency of the subscribed capital from Luxembourg francs into euro with effect from January 1, 2001, so that after this conversion the subscribed capital will amount to one hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-six point seventy-six euro (123,946.76 EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

3. Increase of the subscribed capital by one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

4. Full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.

5. Reintroduction of the designation of the nominal value, so that the subscribed capital of an amount of one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) is represented by five thousand (5,000) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.

6. Replacement of the five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

7. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Association.

8. To accept the resignation of Mrs Ariane Slinger, and Mr Jacobus Jacobs as directors of the company and discharge.

9. To elect two new directors.

10. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the currency of the corporate capital from Luxembourg francs (LUF) into euro (EUR) with effect from January 1, 2001, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert the currency of all accounts in the books of the Company from Luxembourg francs (LUF) into euro (EUR), with effect from January 1, 2001.

After this conversion, the subscribed capital is fixed at one hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-six point seventy-six euro (123,946.76 EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

Fourth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value to twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Sixth resolution

The general meeting decides the replacement of the five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Eighth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mrs Ariane Slinger and Mr Jacobus Jacobs as directors of the company and decides to grant full discharge to them for the exercise of their mandates.

Ninth resolution

The general meeting decides to elect two new directors:

- Mr John Beers, company director, residing at 3rd Floor, 148-150, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Ms Samantha Watts, company director, residing at 5th Floor, 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of the registration, the amount of one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) is valued at quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (42.488,- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.C.G. GESTION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 173 du 16 mars 1999, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 33 du 18 janvier 2001 et en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 749 du 12 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alex van Zeeland, contrôleur financier, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euro (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Augmentation du capital social de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) sera représenté par cinq mille (5.000) actions de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.
6. Remplacement des cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
8. Accepter la démission de Madame Ariane Slinger, et de Monsieur Jacobus Jacobs comme administrateurs de la société et décharge.
9. Nommer deux nouveaux administrateurs.
10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR), avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Après cette conversion, le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euro (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq mille (5.000) actions d'une valeur de vingt-cinq euro (25,- EUR) par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger et de Monsieur Jacobus Jacobs comme administrateurs de la société et leur accorde pleine décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur John Beers, administrateur de société, demeurant au 3^{ème} étage, 148-150, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Mademoiselle Samantha Watts, administrateur de société, demeurant au 5^{ème} étage, 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) est évalué à quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (42.488,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Van Dijk, A. van Zeeland, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 décembre 2001.

G. Lecuit.

(79908/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 décembre 2001.

G. Lecuit.

(79909/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

FINTECNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.283.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Reno Maurizio Tonelli expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79675/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PRODUITS MEDITERRANEENS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 68.424.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil de gérance du 26 novembre 2001 que:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, Strassen, a été nommé comme nouveau gérant, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Reno Maurizio Tonelli expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79676/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(79715/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

FDF, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.929.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79682/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.168.

In the year two thousand one, on the thirteenth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of C.A.S. SERVICES S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 28, 1998, published in the Mémorial C, Recueil no. 249 of April 9, 1999. The articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on July 12, 2000, published in the Mémorial C, Recueil number 20 of January 12, 2001, and December 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil number 745 of September 11, 2001.

The meeting was opened by Mr Tim Van Dijk, company director, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Alex van Zeeland, financial controller, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the currency of the subscribed capital from Luxembourg francs into euro with effect from January 1, 2001, so that after this conversion the subscribed capital will amount to one hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-six point seventy-six euro (123,946.76 EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.
3. Increase of the subscribed capital by one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.
4. Full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.
5. Reintroduction of the designation of the nominal value, so that the subscribed capital of an amount of one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) is represented by five thousand (5,000) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.
6. Replacement of the five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.
7. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Association.
8. To accept the resignation of Mrs Ariane Slinger, and Mr Jacobus Jacobs as directors of the company and discharge.
9. To elect two new directors.
10. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the currency of the corporate capital from Luxembourg francs (LUF) into euro (EUR) with effect from January 1, 2001, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert the currency of all accounts in the books of the Company from Luxembourg francs (LUF) into euro (EUR), with effect from January 1, 2001.

After this conversion, the subscribed capital is fixed at one hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-six point seventy-six euro (123,946.76 EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) represented by five thousand (5,000) shares without designation of a nominal value.

Fourth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value to twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Sixth resolution

The general meeting decides the replacement of the five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Eighth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mrs Ariane Slinger and Mr Jacobus Jacobs as directors of the company and decides to grant full discharge to them for the exercise of their mandates.

Ninth resolution

The general meeting decides to elect two new directors:

- Mr John Beers, company director, residing at 3rd Floor, 148-150, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- Ms Samantha Watts, company director, residing at 5th Floor, 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of the registration, the amount of one thousand fifty-three point twenty-four euro (1,053.24 EUR) is valued at quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (42.488,- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.A.S. SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 249 du 9 avril 1999, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 20 du 12 janvier 2001 et en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 745 du 11 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alex van Zeeland, contrôleur financier, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euro (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Augmentation du capital social de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) sera représenté par cinq mille (5.000) actions de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.
6. Remplacement des cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

8. Accepter la démission de Madame Ariane Slinger, et de Monsieur Jacobus Jacobs comme administrateurs de la société et décharge.

9. Nommer deux nouveaux administrateurs.

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR), avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Après cette conversion, le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euro (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq mille (5.000) actions d'une valeur de vingt-cinq euro (25,- EUR) par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger et de Monsieur Jacobus Jacobs comme administrateurs de la société et leur accorde pleine décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur John Beers, administrateur de société, demeurant au 3^{ème} étage, 148-150, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Mademoiselle Samantha Watts, administrateur de société, demeurant au 5^{ème} étage, 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euro (1.053,24 EUR) est évalué à quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (42.488,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Van Dijk, A. van Zeeland, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 décembre 2001.

G. Lecuit.

(79910/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 décembre 2001.

G. Lecuit.

(79911/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

WALNUT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.537.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79677/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

TURKANA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.080.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 19 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79678/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

VAHINA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.166.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79680/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

GALERIE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 4.455.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79716/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

GOLDSTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.170.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79717/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

2ERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 51.226.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79718/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PHOTO VIDEO DICHTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 67.790.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79719/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

DEPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) Monsieur Luc Heyse, expert-fiscal, demeurant à Steinfort, 38, route d'Arlon,

2) La société anonyme PROTHEMIS S.A. avec siège social à Luxembourg, 43, rue Goethe, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Luc Heyse, prénommé, qui peut engager la société sous sa seule signature, nommé à sa fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue consécutivement lors de la constitution de la société, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 septembre 2001, acte en voie de publication.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEPART S.A.

Le siège social est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder aux versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 7. La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre de l'an deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille deux.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) PROTHEMIS S.A., prénommée, trois cent neuf actions.	309
2) Monsieur Luc Heyse, prénommé, une action.	1
Total: trois cent dix actions.	310

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Luc Heyse, prénommé,
- PROTHEMIS S.A., prénommée
- Monsieur Jean-Marie Theis, employé privé, demeurant à B- Sélange.

Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Marie Theis, prénommé, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances sous sa seule signature.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- ACOGEST, S.à r.l. avec siège social à L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille sept.

5) Le siège social est fixé au L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Heyse, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 2001, vol. 423, fol. 40, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 décembre 2001.

A. Biel.

(80018/203/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

EFEEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.464.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79720/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.357.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79721/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

TOBLO, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 80.848.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79681/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

OUTRE-MER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.166.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79686/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

CIENFUEGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.549.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79722/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

ASW, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 47.934.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79723/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

BICI EUROPE DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 60.535.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale

Conformément aux dispositions légales, les associés, après avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 et de l'augmenter de EUR 13,31 par prélèvement sur les résultats reportés, pour le porter à EUR 31.000,- représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310,-.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à EUR 31.000,- représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune.

Les mandats des administrateurs

M. Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

M. Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

M. Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à Moutfort,

ainsi que du commissaire aux comptes

M. Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

sont prolongés pour une période de cinq ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(80003/502/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

EUROGIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.586.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 20 novembre 2001 que:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79687/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

AGEFIPAR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.381.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79725/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

GIULIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.921.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79688/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

MULTI-AGRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.089.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79690/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

ARTEVENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.605.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à .r.l.

(79724/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

F.E.T. S.A., FINANCES EUROPE TOURISME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.769.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79689/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C. Luxembourg B 44.317.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 20 novembre 2001 que:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79691/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

REVESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.807.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 19 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Guy Hornick expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79693/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

VICOLUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.882.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79696/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

RG INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.490.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

(79532/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

RG INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2001

En date du 29 novembre 2001, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 juin 2001.
- de ratifier la cooptation intervenue le 31 mai 2001, de M. S.F.A. Richter en qualité de nouvel administrateur de la SICAV en remplacement de M. G. Hardy démissionnaire;
- de renouveler les mandats de Mme Edith J. Siermann, M. Winfried Kilp et de M. Stefan Richter en qualité d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.
- d'autoriser le conseil d'administration de convertir en euro tout montant exprimé en francs luxembourgeois dans les statuts.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79533/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.
